



International Federation of
Library Associations and Institutions

Directives pour les Services en bibliothèques pour les personnes dyslexiques

Edition revue et augmentée

Un projet commun des sections IFLA :

- Library Services to People with Special Needs (LSN)
- Libraries Serving Persons with Print Disabilities (LPD)

December 2014

traduction française : mars 2019

Ont contribué à la traduction en français de ces directives :

Vanessa van Atten (coordination – Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles) ; Philippe Colomb, Enssib ; Antoine Loritte, Association Valentin Haüy ; Marie-Noëlle Andissac, Marianne Coatanhay, Luc Maumet, pour la commission Accessibib de l'Association des bibliothécaires de France (ABF).



International Federation of Library Associations and Institutions, 2014

© 2014 by International Federation of Library Associations and Institutions.
Ce document est publié sous la licence Creative Commons Attribution 3.0.
Pour consulter une copie de cette licence : <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0>

IFLA
P.O. Box 95 312
2509 CH Den Haag
Netherlands

www.ifla.org

Table des matières

Table des matières	3
Préface.....	5
Introduction.....	7
1. Objectif	7
2. Contexte	7
3. Philosophie	7
4. Enjeux	8
1. Qu'est-ce que la dyslexie ?	9
1.1 Débat autour des définitions de la dyslexie	9
1.2 Les défis pour le lecteur dyslexique	10
1.3 Les effets sur la lecture : caractéristiques des lecteurs dyslexiques	11
1.4 Des problèmes différents selon les langues.....	12
1.5 Perspectives pour les personnes dyslexiques	13
2. Le cadre juridique	14
2.1 Le droit d'auteur	14
2.2 Implications pour les bibliothèques desservant les personnes dyslexiques.....	15
3. Bienvenue à la bibliothèque !.....	16
3.1 Introduction.....	16
3.2. Les usages de la bibliothèque.....	17
3.3 L'espace de la bibliothèque et sa présentation.....	17
3.4 La valorisation des services dans et hors de la bibliothèque	20
3.5. Autres types de bibliothèques	22
3.6. Bibliothèques universitaires et d'enseignement supérieur	23
4. Les équipes de la bibliothèque	25
4.1 Favoriser la prise de conscience	25
4.2 Les équipes	26
4.3 Les écoles de bibliothécaires	27
4.4 La formation tout au long de la vie	27
4.5 Plan stratégique.....	28
4.6 Service et conseils	28

5. Les contenus.....	30
5.1 Les documents imprimés.....	30
5.2 Le Facile à lire	30
5.3 Les livres audio	31
5.4 Information numérique et livres numériques.....	32
5.5 Texte et audio synchronisés	33
5.6 Les livres numériques multimédia (hybrides)	33
5.7 L'utilisation du multimédia : images, bandes dessinées, romans graphiques, vidéo	33
5.8 Vue d'ensemble.....	34
6. Appareils de lecture et technologies d'assistance	35
6.1 Avertissements et conseils.....	35
6.2 Les appareils mobiles	35
6.3 Les appareils et logiciels de lecture de livre audio Daisy	36
6.4 Les logiciels de synthèse vocale (TTS)	36
6.5 Les liseuses	37
6.6 Aides supplémentaires	37
7. Maintenant, c'est à vous !.....	39
Glossaire	42
Annexe A : Bonnes pratiques	44
Danemark	44
Finlande	44
Annexe B : Base de connaissances	46
Introduction.....	46
Dyslexie.....	46
Inclusion	47
Modèles de handicap	47
Exceptions au droit d'auteur	47
Documents adaptés aux dyslexiques	49

Préface

Les directives IFLA pour des services de bibliothèques aux personnes dyslexiques, revues et augmentées, ont pour but de proposer un guide aux sections professionnelles de l'IFLA et à tous ses membres à travers le monde, pour le développement et la mise en place de services en bibliothèque pour les personnes dyslexiques. Ces directives constituent aussi bien une révision qu'une augmentation des précédentes directives publiées par l'IFLA en 2001 dans le Rapport professionnel n° 70.

Ces directives ont été élaborées par un groupe de travail international, travaillant sous la responsabilité de la Section des services de bibliothèques pour publics à besoins spécifiques (section LSN – *Libraries services to People with special needs*) ainsi que la Section des services de bibliothèque pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap (section LPD – *Libraries serving persons with print disabilities*).

Le projet a été reconnu et facilité grâce à un budget de l'*IFLA Project* (numéro de projet : E3.09.1-2/12). Les directives ont été initiées par la division IFLA III / LSN.

Le groupe de travail était composé des membres suivants :

- Saskia Boets (*Luisterpuntbibliotheek*, Bibliothèque flamande de livres audio et braille, Belgique) ;
- Helle Mortensen (Bibliothèque publique de Lyngby-Taarbæk, Danemark) ;
- Koen Krikhaar (*Dedicon*, Pays-Bas) ;
- Misako Nomura (Société japonaise pour la réhabilitation de personnes handicapées, Japon) ;
- Mieke Urff (*Dedicon* / Université de Windesheim, Pays-Bas).

La toute première réunion de ce projet s'est tenue au congrès international de l'IFLA à Helsinki (août 2012). Après plusieurs réunions réalisées par Skype, de nombreux e-mails et deux réunions en face-à-face, nous avons été en mesure de présenter les directives de l'IFLA revues et augmentées pour les personnes dyslexiques au congrès international de Lyon (août 2014).

Le groupe de travail a fait appel à la communauté de l'IFLA par le biais des présidents de six sections IFLA, connues pour leurs idées et leurs bonnes pratiques (novembre 2012).

Les membres de l'équipe ont consulté des experts de la dyslexie de renom international, des associations de personnes dyslexiques, des professionnels de l'information et des équipes de bibliothèques ayant une expérience de terrain dans ce domaine.

L'équipe s'est appuyée sur les données provenant d'enquêtes internationales et a collecté de nombreux exemples de bonnes pratiques.

Mais c'est surtout à partir de leur expérience quotidienne et de leurs pratiques au sein de leurs structures, que les membres de l'équipe ont pu en tirer des connaissances, des compétences professionnelles et des recommandations.

Des versions de travail ont été adressées pour relecture par mail à plusieurs bibliothécaires et professionnels de la dyslexie ; et nous sommes heureux d'avoir pu obtenir des critiques constructives auprès de différents relecteurs.

Le groupe de travail souhaite les remercier pour leurs précieuses remarques, en particulier :

- Gyda Skat Nielsen (Danemark) et Birgitta Irvall (Suède), rédacteurs des directives de l'IFLA pour des services de bibliothèque aux personnes dyslexiques (2001), qui nous ont encouragé à les réviser ;
- Annemie Desoete (Université de Gand, Belgique) ;
- Pamela Deponio (Université d'Edinbourg, Royaume-Uni) ;
- Michael Seadle (Université Humboldt de Berlin, Allemagne) ;
- Nancy Panella (Hôpital central de Saint-Luc-Roosevelt, États-Unis) ;
- Jenny Nilsson (Agence suédoise des médias accessibles, Suède) ;
- Hanneke Wentik (Université Saxion, Pays-Bas) ;
- Michael Kalmár (Association européenne pour la dyslexie) ;
- Nancy Bolt (*Nancy Bolt & Associates*, États-Unis) ;
- Carolyn Hunt (Institut pour l'éducation, University Collège de Londres, Royaume-Uni) ;
- Helen Brazier (Société pour les personnes aveugles de Henshaw, Royaume-Uni) ;
- Birgitte Sloth Jørgensen (Bibliothèque publique de Herning, Danemark) ;
- Lene Schrøder (Bibliothèque publique de Herning, Danemark) ;
- Bas Pattyn et Vincent Knecht (The Factory Brussels, Belgique) ;
- Andrew McDonald (Institut pour l'éducation, University Collège de Londres, Royaume-Uni) ;
- Geneviève Clavel-Merrin (Bibliothèque nationale suisse) ;
- Patrice Landry (Bibliothèque nationale suisse).

L'équipe-projet met à disposition ces directives dans l'espoir qu'elles provoquent d'intéressantes discussions et aident à développer de meilleurs services. Nous invitons les bibliothécaires, enseignants et consultants à travers le monde à diffuser et enrichir ces directives avec davantage d'exemples de bonnes pratiques.

Par-dessus tout, le groupe projet espère que beaucoup de personnes dyslexiques trouveront le chemin vers de merveilleuses histoires au sein de tant de bibliothèques inspirantes et créatives ! et pour longtemps !

*Donnez à mon enfant l'envie de lire,
Je vous en implore de tout mon cœur !
Car je souhaite que mon enfant tienne entre ses mains
Les clés d'un monde merveilleux, où chacun peut aller chercher
Le plus grand de tous les bonheurs*
Astrid Lindgren

Introduction

1. Objectif

Ces nouvelles directives ont pour but d'aider les bibliothèques à proposer des services aux personnes dyslexiques. Elles peuvent aussi être appliquées à d'autres groupes d'utilisateurs avec des difficultés de lecture.

Ces directives sont pensées comme un outil, aussi bien pour les bibliothécaires formés que ceux qui sont moins expérimentés, et qui sont en charge des publics avec difficultés pour apprendre et pour lire.

L'intention première est de proposer une compilation ample et à jour de ce qui est connu à propos des services de bibliothèques pour personnes dyslexiques, mais aussi de créer une base de connaissances rassemblant des informations de contexte et des exemples de bonnes pratiques, consultables sur le site Internet de l'IFLA (www.ifla.org/lsn).

2. Contexte

En 2001, l'IFLA a publié les Directives pour des services de bibliothèque aux personnes dyslexiques (Rapport professionnel n° 70 par Gyda Skat Nielsen et Birgitta Irvall).

C'est seulement durant la dernière décennie du siècle dernier que les politiques publiques, fournisseurs d'information et bibliothèques ont commencé à être conscients de la signification, des enjeux et des impacts sociaux de la dyslexie. Auparavant, la dyslexie était considérée comme un problème d'éducation pouvant être « traitée » à travers un enseignement de soutien. Depuis, un nombre croissant de recherches a modifié notre compréhension de la dyslexie, transformant progressivement la question médicale en question sociale. Ceci a changé notre attitude envers les personnes dyslexiques. Au lieu d'essayer de former les personnes à lire l'imprimé et à épeler correctement, en vain dans de nombreux cas, nous sommes désormais encouragés à les soutenir avec davantage de solutions innovantes, comme de nouvelles manières de lire et d'écrire.

Plusieurs pays ont récemment élargi les exceptions au droit d'auteur destinées à l'origine à bénéficier aux personnes déficientes visuelles, pour inclure toutes les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, y compris les personnes dyslexiques.

Il était ainsi logique que la révision des Directives sur la dyslexie ait été soutenue par l'IFLA avec un projet commun porté par les deux sections concernées, et travaillant de concert, les sections *Library Services to People with Special Needs* (LSN), et *Libraries Serving Persons with Print Disabilities* (LPD).

3. Philosophie

Nous nous référons à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>).

Nous nous référons également à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, qui établit que les personnes handicapées ont un droit d'accès égal aux livres, à la connaissance et à l'information au même moment, au même prix et au même niveau de qualité que

quiconque. (Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 9, Accessibilité, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>).

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a souligné l'importance d'une information accessible pour les personnes handicapées lors de la publication de son « Rapport mondial sur le handicap » réalisé en collaboration avec la Banque mondiale en 2012 et dont le résumé est disponible en version « facile à lire et à comprendre » : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/report/en/index.html).

4. Enjeux

Ces Directives sur la dyslexie peuvent être considérées avec justesse comme un rapport professionnel, car elles peuvent :

- être consultées par des professionnels du monde des bibliothèques ;
- être utilisées par les équipes de bibliothèques pour y trouver des idées, des exemples et suggestions sur la façon de reconnaître des usagers dyslexiques, comment les approcher et comment développer les services en conséquence ;
- fournir une liste d'astuces et d'idées, un panorama de bonnes pratiques et une base de connaissances.

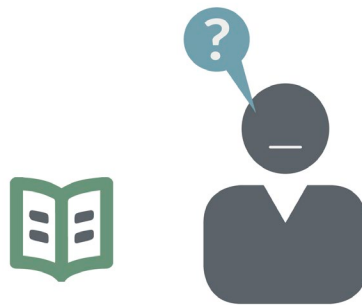
Ces directives ne constituent pas un rapport académique ou scientifique. Notre but est de mettre à disposition des informations sur la dyslexie, de présenter les obstacles que peuvent rencontrer les personnes dyslexiques et d'exposer des façons de mettre en place des services appropriés en bibliothèque.

Bien que ces Directives sur la dyslexie se concentrent sur les bibliothèques publiques, de nombreuses suggestions et recommandations pourront également inspirer d'autres types de bibliothèques.

Ces Directives n'incluent pas de méthodes ou d'outils de diagnostic de la dyslexie, et ne fournissent pas de programmes de soutien pouvant être utilisés par des personnes dyslexiques.

Ces Directives sont basées sur l'acceptation et le respect. Notre conviction est que les personnes dyslexiques ont des compétences et aptitudes spécifiques, et notre travail est de les aider à aimer les histoires, les livres et la bibliothèque.

1. Qu'est-ce que la dyslexie ?



Le but de ce chapitre est de clarifier le concept de la dyslexie, de présenter les différentes définitions de ce trouble, et d'expliquer à quels problèmes se heurtent les personnes dyslexiques lors de la lecture.

Le mot dyslexie vient des mots grecs « dys » (signifiant faible ou insuffisant) et « lexis » (signifiant mots ou langue). Les enfants et adultes dyslexiques ont un trouble neurologique conduisant leur cerveau à traiter et interpréter l'information différemment (NCLD, 2013). La cause n'en est ni une déficience mentale ou sensorielle, ni un trouble émotionnel ou un manque de culture.

1.1 Débat autour des définitions de la dyslexie

La définition de la dyslexie est aussi complexe que le trouble lui-même. Dans cette partie, cinq définitions de référence internationales sont analysées.

En 2009, l'IFLA a publié un glossaire de termes et de définitions concernant les usagers ayant des besoins spécifiques (Panella, 2009). Dans ce glossaire, la dyslexie a été définie comme suit :

« La dyslexie est un trouble d'origine neurologique qui touche l'acquisition et l'utilisation du langage, et donc caractérisé par des difficultés de lecture, d'orthographe, d'écriture, de compréhension et/ou expression orales : une incapacité à apprendre à bien lire et écrire malgré une intelligence normale et des efforts suffisants. »

La définition de l'IFLA est alignée sur celle de l'*European Dyslexia Association* (EDA) qui se réfère à l'origine neurologique de la dyslexie et à ses effets sur le développement scolaire et professionnel (EDA, 2013). L'EDA souligne qu'il n'y a aucun lien avec l'intelligence, les efforts fournis ou la situation socio-économique de la personne. La partie la plus marquante de la définition de l'EDA est la mention du fait que les personnes dyslexiques sont confrontées au défi de vivre dans un monde hostile par rapport à la dyslexie.

La définition de l'*International Dyslexia Association* (IDA) ne traite pas de l'origine de la dyslexie mais indique en revanche que plusieurs causes sont possibles. La dyslexie est décrite comme un trouble de l'apprentissage du langage (IDA, 2013).

La définition de la *British Dyslexia Association* (BDA) mentionne l'écart entre les compétences linguistiques et d'autres capacités cognitives, mais il s'agit d'un point de vue qui n'est plus largement

partagé sur le plan international. Cette définition relève aussi que la dyslexie est réfractaire aux méthodes d'enseignement traditionnelles mais qu'une aide spécifique peut s'avérer efficace même s'il n'existe aucun remède miracle (BDA, 2013).

Enfin, la *World Health Organization* donne une définition de la « *Specific Developmental Dyslexia* » (1968) qui reste l'une des plus simples, se concentrant sur des difficultés pour lire et écrire surprenantes chez des personnes douées par ailleurs, qui ont eu des opportunités scolaires, sociales et culturelles convenables.

Toutes ces définitions indiquent que la dyslexie n'est pas le résultat de méthodes d'enseignement inappropriées ou d'un manque d'effort, mais plutôt un handicap ayant des incidences tout au long de la vie.

L'EDA estime que 8% de la population mondiale est atteinte d'une forme de dyslexie et que 2 à 4% peut en être sérieusement affectée (Panella, 2009). Auparavant, on considérait que davantage de garçons que de filles souffraient de dyslexie ; mais de nouvelles données ont montré que la part des personnes dyslexiques était équivalente chez les deux sexes. (Shaywitz, 1998).

Le diagnostic de la dyslexie a toujours été un concept problématique. Quelques chercheurs et praticiens ont recommandé de ne plus utiliser ce terme mais d'utiliser plutôt un terme général comme « difficultés d'apprentissage spécifiques » ('*specific learning differences*', SpLD). Des experts considèrent qu'il est plus pertinent d'utiliser un concept descriptif plutôt qu'un concept qui cherche à expliquer et qui est entaché de nombreuses suppositions. (Stanovich, 2014).

L'histoire de l'identification de la dyslexie montre que celle-ci était considérée au départ comme un problème médical. Ce qui explique que la terminologie de la dyslexie soit d'origine médicale. Par exemple, les mots diagnostic, traitement et programme thérapeutique sont largement utilisés. Dans de nombreux pays, la dyslexie a été intégrée dans cette approche médicale pendant longtemps.

Une perspective sociale suggère cependant que la dyslexie peut être considérée comme un problème social. En d'autres termes : les personnes sont en situation de handicap seulement lorsqu'il manque, dans l'environnement, les adaptations répondant à leurs besoins. L'approche sociale signifie aussi que les personnes handicapées et la société ont des responsabilités ; les personnes en situation de handicap acquièrent de l'expertise à partir de leurs expériences personnelles et peuvent réaliser leurs propres choix.

1.2 Les défis pour le lecteur dyslexique

Contrairement à une idée répandue, la dyslexie ne concerne pas seulement la lecture et l'écriture, même si les déficiences dans ce domaine sont souvent les plus importantes et celles qui sont détectées en premier. La dyslexie touche la façon dont l'information est traitée, enregistrée et retrouvée, incluant les troubles de la mémoire, de vitesse de traitement, de perception, d'organisation et de séquençage du temps (BDA, 2013).

Les présentes recommandations se concentrent sur les problèmes liés à la lecture et à la venue à la bibliothèque.

Problème sous-jacent : le faible niveau de conscience phonologique

La conscience phonologique concerne principalement la compréhension de la relation entre le langage écrit et parlé. Les personnes dyslexiques ont souvent un niveau de conscience phonologique inférieure à celle de leurs pairs et elle est plus basse que celle que supposerait leur niveau cognitif.

Qu'est-ce que la conscience phonologique ? Il s'agit d'un ensemble de différentes compétences :

- La conscience qu'un langage comporte des sons différents ;
- La conscience des rimes ;
- La conscience que les phrases peuvent se décomposer en mots, syllabes et phonèmes ;
- La capacité de parler des sons, d'y réfléchir et de les manipuler ;
- La compréhension de la relation entre le langage écrit et parlé.

On a pensé que le niveau relativement bas de conscience phonologique chez les lecteurs dyslexiques était une cause principale de leurs problèmes de lecture. Cependant, Stanovich (1986) a établi une causalité réciproque : de faibles aptitudes phonologiques entravent le processus de lecture mais, comme les faibles lecteurs éprouvent des difficultés à percer le code grapho-phonologique, le développement des automatismes et de la rapidité à reconnaître les mots se trouve retardé. C'est le début d'un cycle où le manque de pratique, les compétences insuffisantes pour déchiffrer et des documents difficiles jouent un rôle important.

La lecture dans son ensemble se trouve entravée par des expériences de lecture non gratifiantes et sa pratique est évitée ; c'est le début d'une spirale descendante qui aura ensuite d'autres conséquences.

Les bons lecteurs atteignent bientôt un stade où le déchiffrage est nécessaire seulement lorsque des mots nouveaux ou difficiles apparaissent. Par une plus grande expérience de lecture ils apprennent de nombreux mots nouveaux et acquièrent l'information et les connaissances sur les structures syntaxiques. Les enfants qui lisent bien et qui ont un vocabulaire riche liront plus, apprendront plus de significations de mots, et de ce fait, liront encore mieux.

Au fil du temps, les faibles lecteurs et les bons lecteurs auront tendance à maintenir leurs positions respectives sur l'ensemble du spectre de l'aptitude à la lecture (Shaywitz, 1998, p.307). Les enfants ayant un vocabulaire insuffisant – qui lisent lentement et sans plaisir – lisent moins et, par conséquent, verront leur vocabulaire se développer moins vite, ceci empêchant l'accroissement futur de leur aptitude à la lecture (Stanovich, 1986). Ces processus sont illustrés par le slogan « une compétence, on s'en sert ou on la perd ! ».

1.3 Les effets sur la lecture : caractéristiques des lecteurs dyslexiques

Bien que les lecteurs dyslexiques ne puissent pas être considérés comme un groupe homogène, ils ont quelques caractéristiques en commun :

- Une lenteur dans la lecture ;
- La nécessité de lire certains mots ou passages deux ou trois fois ;
- Une tendance à se perdre à l'intérieur d'une page et donc à devoir rechercher la phrase qu'ils étaient en train de lire ;

- Des efforts importants consacrés au déchiffrement des mots ce qui conduit à ne pas saisir pleinement le sens du texte.

Quelques personnes dyslexiques aiment lire, même si cela leur demande beaucoup d'efforts, mais beaucoup de personnes évitent de lire ou lisent seulement lorsqu'elles y sont obligées.

D'autres difficultés rencontrées par les dyslexiques

Bien que les inventaires diffèrent d'un pays à l'autre, presque tous font état de difficultés autres que la lecture, dont certaines influencent l'usage de la bibliothèque et du catalogue en ligne.

Voici quelques exemples :

- Des difficultés à exprimer ses pensées et à formuler clairement des questions (à l'écrit et à l'oral) ;
- Des difficultés à trouver ses mots ;
- Des difficultés à effectuer correctement deux tâches à la fois (comme écouter et prendre des notes en même temps) ;
- Des difficultés à travailler en un temps limité ;
- Une écriture malhabile ;
- Des problèmes lors de la consultation d'informations organisées de façon alphabétique ;
- Des difficultés pour s'orienter à l'intérieur d'un bâtiment.

Dans de nombreux pays les caractéristiques et les problèmes des lecteurs dyslexiques ont été décrits par des organismes nationaux. Il est recommandé aux bibliothèques de se procurer une copie de la liste existant dans leur propre pays.

1.4 Des problèmes différents selon les langues

Les présentes recommandations sont utilisées par des bibliothécaires parlant différentes langues. C'est pourquoi il est important d'avoir conscience des influences des différentes langues sur une difficulté de lecture comme la dyslexie.

D'après Davis (2005), certaines langues ont une « transparence orthographique », alors que d'autres ont une orthographe « opaque ». Une orthographe « transparente » signifie que la correspondance entre les lettres et les sons (les graphèmes et les phonèmes) est pratiquement univoque dans le système d'écriture. Le finnois en est un bon exemple avec 23 correspondances exactes entre graphèmes et phonèmes.

Le finnois écrit est très différent de l'anglais écrit qui semble l'orthographe la plus « opaque » du monde. En anglais, le lecteur doit être capable de faire des segmentations orthographiques de graphèmes multi-lettres et souvent irréguliers. La connaissance des sons de base des lettres n'est pas suffisante pour utiliser les correspondances graphèmes / phonèmes (lettre / son).

Pour une bonne lecture, le cerveau doit d'abord faire une connexion correcte entre le mot écrit et la prononciation de celui-ci. Dans certaines orthographe, un phonème peut s'écrire de multiples graphèmes différents et dans d'autres il s'écrit toujours de la même façon (Davis, 2005).

1.5 Perspectives pour les personnes dyslexiques

Il est important d'être conscient du fait que la dyslexie n'est pas une maladie et que ce n'est pas un état dont les personnes sortent. Toutefois, il est clair que les effets de la dyslexie n'ont pas d'impact négatif sur le développement universitaire et professionnel (BDA, 2012).

Le dépistage précoce ainsi qu'une intervention et un accompagnement appropriés peuvent aider les personnes dyslexiques à développer des stratégies pour mieux vivre avec ce trouble.

2. Le cadre juridique



Cette section est dévolue au contexte juridique et au droit d’auteur.

Les droits d’auteur de plusieurs pays incluent une section spécialement consacrée aux exceptions et limitations en faveur des personnes empêchées de lire du fait d’un handicap. Dans plusieurs cas, les documents et les ouvrages ont pu être adaptés aux besoins et aux souhaits des personnes dyslexiques. Si cela est réalisé sous des conditions spécifiques relatives au droit d’auteur, alors les documents sont considérés comme étant des versions adaptées ou accessibles. Dans la plupart des cas, ces versions ont des conditions de prêt et de mise à disposition spécifiques, et ne peuvent pas être intégrées au sein de collections publiques.

2.1 Le droit d’auteur

Le droit d’auteur signifie le droit d’effectuer une copie de l’œuvre originale. C’est un droit fort et inaliénable, qui vient automatiquement avec le fait de réaliser une œuvre de l’esprit mise à la disposition du public. Bien des pays disposent d’une protection du droit des auteurs et des éditeurs, et ont signé un ou plusieurs conventions ou traités internationaux du droit d’auteur. Nous pouvons par exemple citer la [Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques](#) (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle – OMPI) qui propose une protection pour les œuvres étrangères. Quelques pays comptent simplement sur la protection en vertu de leurs lois nationales.

Le droit d’auteur est habituellement limité dans la durée. En général, il expire 70 ans après la mort de l’auteur. L’œuvre de l’auteur tombe alors dans le domaine public et peut être librement copiée par quiconque. Une collection bien connue d’ouvrages du domaine public peut être trouvée dans le Projet Gutenberg, qui a démarré en 1972. Il vise à rendre l’ensemble de ces œuvres disponibles sur Internet (<http://www.gutenberg.org>). Il s’agit de la plus ancienne bibliothèque numérique au monde et désormais (en 2019), elle compte 58 000 titres uniques (livres numériques). En France, Gallica (<https://gallica.bnf.fr>) propose plus de 5 millions de documents, libres de droits.

En France, l’exception au droit d’auteur en faveur des personnes handicapées est décrite sur les pages du ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Economie-du-livre/Exception-handicap-au-droit-d-auteur>

Des pages spécifiques pour les bibliothèques publiques sont proposées à cette adresse :
<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Bibliotheques-et-Exception-handicap>

2.2 Implications pour les bibliothèques desservant les personnes dyslexiques

Dans le but de fournir les meilleurs services possibles aux personnes dyslexiques, le bibliothécaire doit être conscient des conditions juridiques et de droit d'auteur. Les conditions varient selon le statut juridique de l'œuvre adaptée.

Voici quelques repères :

- Est-ce que les collections adaptées ou accessibles font partie des collections générales de la bibliothèque ? Dans ce cas, les capacités de lecture des usagers n'influent pas sur les conditions de prêt.
- Si l'œuvre adaptée en question a été produite dans le cas d'une exception handicap au droit d'auteur, et ne fait pas partie des collections générales, alors l'utilisateur ne peut l'emprunter que s'il a été reconnu comme étant empêché de lire du fait d'un handicap et comme bénéficiaire de cette exception au droit d'auteur.
- S'il existe une exception handicap au droit d'auteur inscrite dans votre législation nationale, vérifiez que cette exception inclut les personnes dyslexiques. Dans ce cas, l'œuvre adaptée peut être prêtée à l'utilisateur en question. Sinon, il doit être possible d'obtenir un accord des éditeurs pour fournir un service de bibliothèque aux personnes handicapées autres que celles présentant une déficience visuelle. Exemples de pays ayant conclu de tels accords : Flandres (Belgique), les Pays-Bas et le Danemark.

N.B. : en France, l'exception au droit d'auteur prévoit bien que les personnes dyslexiques (et toute personnes empêchée de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap) peuvent bénéficier des œuvres adaptées.

3. Bienvenue à la bibliothèque !



Que devrait faire votre bibliothèque pour aider les personnes dyslexiques ?

3.1 Introduction

Le droit de lire

L'accès à l'information est un droit humain très fortement lié à la lecture. Lire est une nécessité socio-économique dans une société où la communication écrite est profondément ancrée dans la culture. Être en capacité de lire n'est pas seulement une compétence intellectuelle, cela a une forte signification sociale et culturelle. Être dans l'incapacité de lire augmente les risques d'exclusion sociale avec tous les effets corollaires en termes de participation, de développement et même de santé.

Inclusion

Une approche intégrant tous les aspects de la vie des personnes dyslexiques est essentielle pour répondre aux défis qui peuvent apparaître partout – à l'école, à la maison, au travail, en cours ou à la bibliothèque. Les histoires positives, la reconnaissance et des modèles positifs sont des facteurs de motivation et montrent que les personnes dyslexiques peuvent s'épanouir et avoir du succès.

La sensibilisation et la connaissance de la dyslexie vont aider à dépasser le paradigme qui consiste à considérer celles et ceux rencontrant des difficultés de lecture ou d'écriture comme manquant d'intelligence.

Les personnes dyslexiques peuvent compenser leur situation en adoptant un certain nombre de stratégies, dont l'utilisation d'outils adaptés pour lire ou écrire, ces outils étant, avec le temps, devenu plus pratiques et inclusifs.

Responsables et partenaires

La coopération entre la bibliothèque, les écoles et les partenaires locaux est d'une importance vitale. D'autres partenaires peuvent aussi être intéressés comme les parents, les syndicats, les associations œuvrant pour la dyslexie, les agences pour l'emploi, les spécialistes de la lecture et les bibliothèques spécialisées dans les services aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Les institutions, notamment les prisons, peuvent avoir de nombreux prisonniers dyslexiques ou avec d'autres types

de difficultés de lecture. Travailler en partenariat donne accès à des informations sur les besoins et la connaissance des usagers visés, et ouvre la possibilité d'impliquer les personnes dyslexiques dans les services mis en place.

3.2. Les usages de la bibliothèque

L'accès à la connaissance, l'expérience et l'apprentissage sont au cœur des missions de la bibliothèque.

Les personnes dyslexiques peuvent manquer totalement d'expérience et d'habitudes dans l'usage de la bibliothèque. Souvent, elles n'ont pas éprouvé beaucoup de plaisir dans la lecture et ne comprennent donc pas l'intérêt de la bibliothèque en termes de loisirs, d'événements culturels et d'apprentissage. Le défi de base pour la bibliothèque est de faire comprendre qu'elle est davantage qu'une collection de livres imprimés sur des étagères et qu'elle peut accompagner les personnes ayant des difficultés de lecture à accéder à l'imprimé par diverses stratégies, dont l'utilisation d'outils de lecture.



3.3 L'espace de la bibliothèque et sa présentation

Il est important que les livres « facile à lire » et les outils informatiques soient visibles à proximité du bureau d'information. Les outils informatiques, comme les logiciels de lecture et de dictée, les stylos de lecture ou des applications dédiées demandent parfois à être expliqués aux personnes dyslexiques (pour davantage d'informations, voir la section 6).

Réfléchissez à la mise en place de signes et de pictogrammes « facile à lire ».

Quelques conseils et astuces :

- Un bâtiment avec une signalétique et des pictogrammes clairs est plus accessible et plus agréable pour tous les visiteurs.
- Assurez-vous que la signalétique n'utilise pas en continu de lettres capitales, d'italiques ou de soulignements.
- Créez un espace « facile à lire » attrayant dans lequel les usagers sont invités à s'asseoir et à se détendre en parcourant la collection et en explorant les outils informatiques.
- Choisissez du mobilier qui favorise le furetage et la lecture : présentez les documents de face (« facing »). Les usagers dyslexiques et les personnes en charge de ces questions peuvent être impliquées dans le processus de sélection. Utilisez une signalétique facilement reconnaissable sur les étagères.
- Placez les documents « faciles à lire » à proximité des livres audio. Associez les livres imprimés et leurs versions audio ou DAISY (voir la section 5.3 « Les livres audio »). Indiquez clairement le genre littéraire, avec des pictogrammes et des étiquettes sur les livres et autres documents.

La bibliothèque peut également proposer une section « Lire autrement » dans laquelle des livres lus, des livres imprimés et des livres DAISY, des documents « faciles à lire » et des livres en gros caractères sont réunis et faciles à trouver. Un bon exemple est les « Makkelijk Lezen Pleinen » (<https://www.makkelijklezenplein.nl/leerkrachten/veelgestelde-vragen/makkelijk-lezen-pleinen-in-nederland> – voir Annexe A).

Souvenez-vous de l'importance d'une approche intégrée. Le cheminement d'accès qui mène à une expérience de lecture agréable peut être brisé en de nombreux points, dont la procédure d'inscription à la bibliothèque. Envisagez tout le parcours du point de vue de l'utilisateur. Consultez les usagers pour identifier les points d'achoppement.

Documents et critères de sélection

Les collections devraient contenir des livres « faciles à lire » associés avec des CD et des livres DAISY, et devraient inclure des titres de fiction et documentaires de différents niveaux de difficultés, afin de répondre à tous les goûts, tous les intérêts et toutes les aptitudes.

Quelques critères de sélection de documents qui n'ont pas été édités spécifiquement pour les usagers dyslexiques ou avec des difficultés de lecture :

- Des mots courts et des phrases courtes ;
- Beaucoup d'illustrations ;
- Une justification à gauche sans justification à droite favorise la lisibilité ;
- Évitez les textes écrits en paragraphes ;
- Évitez les couleurs « criardes » (trop vives, mélangées ou mal assorties).

Présentation des documents

Présentez tous les documents avec leur couverture en avant ou en combinant leurs dos. Une couverture intéressante ou significative peut être engageante alors que les dos de livres aiguissent rarement la curiosité. Il peut être difficile pour une personne dyslexique de lire verticalement.

Pictogrammes

Les pictogrammes permettent aux usagers de trouver facilement ce qu'ils cherchent. Des exemples de pictogrammes pour la fiction et le documentaire peuvent être trouvés sur les sites web suivants :

<http://www.letbib.dk/res/docs/pictogrammer-faglitteratur.pdf>

<http://www.letbib.dk/res/docs/pictogrammer-skoenlitteratur.pdf>

Ils peuvent être imprimés, découpés et placés sur les documents. Vous pouvez également utiliser des pictogrammes thématiques combinant à la fois la fiction et le documentaire, par exemple la guerre ou les sports.

Outils informatiques

Les personnes dyslexiques peuvent faire usage de différentes technologies afin de dépasser leurs problèmes de lecture. Il est important de connaître l'accessibilité de ces outils et la façon de les utiliser.

L'ergonomie des outils informatiques doit être inclusive ; autrement dit, ils doivent ressembler aux outils informatiques courants.

Quelques idées de localisation d'outils informatiques :

- Mettre les ordinateurs près des livres audio et des autres documents « facile à lire ».
- Installer les technologies d'assistance pour la lecture et l'écriture sur tous les ordinateurs de la bibliothèque.
- Proposer de rapides guides d'utilisation étape par étape des outils informatiques sur le site web de la bibliothèque.

Site web

Le site web et le catalogue doivent être complètement accessibles à tous. Cet objectif peut être atteint en utilisant une structure simple, des caractères clairs et adaptables, des espacements et des couleurs et en ajoutant un bouton de synthèse vocale.

L'outil de recherche de la bibliothèque doit fonctionner à partir de pictogrammes ; il est utile que la liste des résultats fasse apparaître les couvertures des documents et une description rapide et « facile à lire » du contenu.

D'autres options possibles :

- Un menu spécifique pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture.
- Différents réglages pour les caractères.
- Des liens, des accessoires et des applications spécifiques pour certains groupes.
- La possibilité de rechercher spécifiquement les documents « faciles à lire ».
- Une synthèse vocale pour la recherche dans le catalogue.
- Des vidéos plutôt que du texte pour présenter les services proposés par la bibliothèque.
- Les noms et les photos des membres du personnel spécialisés dans la dyslexie et les problèmes de lecture.

Pour davantage d'informations, voir la Web Accessibility Initiative, WAI :

<http://www.w3.org/WAI/intro/accessibility.php>

3.4 La valorisation des services dans et hors de la bibliothèque



Les services aux personnes dyslexiques doivent être valorisés hors des murs de la bibliothèque. Les bibliothèques doivent donner des exemples montrant comment les personnes empêchées de lire peuvent tirer profit de la fréquentation de la bibliothèque.

Voici quelques idées de valorisation des services :

- L'utilisation d'un logo reconnaissable pour éviter de longues explications.
- Un dépliant d'accueil facile à lire et informatif, disponible à la fois en version imprimée et en version numérique. Il devrait être distribué dans les institutions, les écoles, les lieux de travail, les écoles, les magasins, les agences pour l'emploi et les cabinets médicaux. Impliquez des spécialistes du handicap et des personnes dyslexiques dans la création de ce dépliant.

- Des tutoriels vidéo sur les services de la bibliothèque. Il peut être plus facile de regarder et d'écouter que de lire. Une vidéo de bonne qualité peut être réalisée avec un équipement simple.
- Afficher les informations sur de grands écrans.
- Des animations ou des cafés infos sans inscription, avec une assistance technique et la possibilité de rencontrer le personnel de la bibliothèque spécialisé et connaissant la dyslexie. Ce type d'événement permettra également aux usagers de parler avec d'autres personnes rencontrant les mêmes obstacles.
- Des visites de la bibliothèque : montrez des exemples de documents adaptés, et soulignez la présence d'autres documents que des livres imprimés.
- Des formations :
 - Pour les étudiants dyslexiques (qui peuvent être organisées en collaboration avec les enseignants spécialisés) ;
 - Pour les adultes rencontrant des difficultés de lecture (avec les entreprises, les institutions d'enseignement et les syndicats) ;
 - Pour les parents et les enfants (avec des consultants en lecture et des enseignants) ;
 - Des formations sur les nouveaux médias et les livres électroniques.
- Des clubs de lecture, utilisant à la fois des livres imprimés et des livres audio.
- Les lettres d'information électroniques sont un moyen de rester en contact avec les usagers. Elles peuvent présenter des informations sur les nouveaux livres, les prochaines rencontres, les événements et les nouveaux outils de lecture. Il est possible d'en faire une version facile à lire ou d'inclure une version audio.
- Un « livre du mois » facile à lire.
- De l'aide aux devoirs.
- Des articles et des publicités dans les journaux et les magazines locaux, les magazines populaires, sur les médias sociaux, les sites web, à la radio ou à la télévision.
- Des événements : informez les usagers dyslexiques des événements qui auront lieu à la bibliothèque, et n'oubliez pas les événements pour les enfants. Penser aux événements organisés en coopération avec des partenaires, des ateliers de lecture et des rencontres avec des personnes célèbres et dyslexiques qui peuvent servir de modèles, comme des auteurs, des comiques, des musiciens, des comédiens, des personnalités politiques ou des sportifs. Participer aux événements locaux pour présenter ce que la bibliothèque propose.

Environ 50 % des membres du groupe d'utilisateurs Nota (Danemark) disent qu'ils souhaiteraient continuer à utiliser la bibliothèque comme un lieu pour rencontrer d'autres personnes dyslexiques.

(Auxiliary aids and access to learning for children and young people with dyslexia/severe reading difficulties, 2011. Nota est la Bibliothèque Nationale Danoise pour les Personnes en situation de Handicap avec l'Imprimé).

3.5. Autres types de bibliothèques

Bibliothèques pour enfants

Les recommandations et les actions mentionnées au chapitre 3 peuvent aussi s'appliquer aux bibliothèques pour enfants et aux bibliothèques scolaires ; les parents jouent également un rôle important.

Les parents

Tous les parents ne valorisent pas la lecture comme un loisir domestique, et ils ne savent pas toujours qu'il existe des outils et des méthodes qui peuvent aider à améliorer les capacités de lecture de leur enfant. La lecture aux enfants ne fait pas toujours partie de la tradition familiale ; certains parents ne savent pas toujours comment gérer les difficultés de lecture. Les parents peuvent tirer profit d'une sensibilisation sur l'importance d'une attitude positive par rapport à la lecture, aux livres et aux technologies de lecture.

La dyslexie peut être héréditaire et donc l'un voire les deux parents peuvent être dyslexiques. La lecture peut être associée à des expériences négatives et à des difficultés liées au fait de ne pas éprouver de plaisir à lire. Les parents dyslexiques risquent de ne pas comprendre qu'ils pourraient également utiliser et bénéficier des services de la bibliothèque.

La coopération entre les bibliothèques pour enfants et les bibliothèques scolaires

Les services de bibliothèques pour les enfants et pour les jeunes doivent être organisés en étroite collaboration avec les enseignants spécialisés, les bibliothécaires scolaires et les bibliothécaires pour enfants.

Des idées de bonnes pratiques :

- Une collaboration entre une bibliothèque publique et des enseignants pour soutenir les enfants et des jeunes avec des difficultés avec l'écrit, *Linköpings stadsbibliotek* (Suède), présentation PowerPoint d'Anna Fahlbeck. (voir Annexe A)
- Des bibliothèques flamandes utilisent des étiquettes pour faire le lien entre des livres imprimés et en format DAISY, par exemple en utilisant une étiquette « livre également disponible à la bibliothèque » sur des livres DAISY, et des étiquettes « livre DAISY également disponible à la bibliothèque » sur des livres imprimés.



Les enfants et les jeunes empruntent les deux formats ensemble et peuvent ainsi améliorer leurs capacités de lecture en lisant et en écoutant en même temps. La possibilité de réduire la vitesse de lecture des livres DAISY permet d'en faire un exercice de lecture accessible.

- Dans les bibliothèques publiques suédoises, un CD DAISY est intégré au livre imprimé.

Bibliothèques scolaires

La principale mission de l'école est l'apprentissage. Les enfants dyslexiques doivent être complètement soutenus, et doivent pouvoir suivre les enseignements sur un pied d'égalité et participer à la vie sociale de la classe. Pour atteindre ces objectifs, un ensemble de compétences pédagogiques et de professionnalisme éducatif est nécessaire, mais aussi de connaissances des aides à la lecture. Des obstacles se dressent si les difficultés avec la lecture sont vues comme un manque de capacité. Les enfants découvrent rapidement qu'ils ont plus de difficultés avec la lecture que leurs camarades de classe et cela affecte leur capacité de lire et leur estime personnelle.

Il est important de prendre en compte très tôt les difficultés de lecture et d'écriture ; à défaut, les enfants et les jeunes dyslexiques seront rapidement frustrés et renonceront à tout espoir d'atteindre un niveau de lecture acceptable. Les enseignants et les bibliothécaires scolaires doivent être conscients de cela et s'assurer qu'une stratégie, des programmes spécifiques et des outils informatiques adaptés sont mis en place.

3.6. Bibliothèques universitaires et d'enseignement supérieur

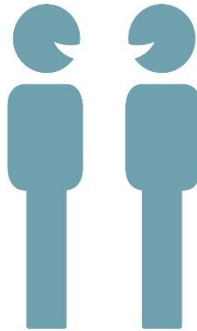
Un nombre croissant d'étudiants dyslexiques arrivent l'université mais certains ne sont pas diagnostiqués avant leur entrée dans le supérieur. Cela signifie qu'une attention particulière doit être accordée à l'accessibilité des informations pour les étudiants dyslexiques.

Les enjeux sont les mêmes pour les bibliothèques universitaires et pour les bibliothèques publiques en ce qui concerne l'accessibilité de leur site web et des supports de lecture, voire plus importants étant donné que l'information est plus complexe. Il y a un besoin similaire de services et d'accompagnement, et les étudiants peuvent avoir besoin de documents plus spécialisés et demander davantage de services individuels ainsi qu'un accès facilité à leurs supports de cours. Un accès égal aux documents pédagogiques est une question légale. La façon dont cet accès est facilité et les questions juridiques qui l'entourent varient selon les pays. Il est recommandé que les services universitaires d'assistance aux étudiants en situation de handicap concluent des partenariats avec les éditeurs, afin que les étudiants dyslexiques et avec des difficultés de lecture puissent obtenir un accès à la version numérique des textes et soient autorisés à adapter les documents de façon à les rendre accessibles.

Quelques propositions :

- Créer un service pour étudiants dyslexiques et avec difficultés de lecture, qui réalise des adaptations spécifiques et travaille avec les éditeurs.
- Recruter un responsable de l'information sur le handicap qui travaille avec le(s) conseiller(s) handicap de l'établissement.
- Former le personnel de la bibliothèque à l'accompagnement des étudiants dyslexiques en proposant régulièrement des séances de sensibilisation à la dyslexie.
- Proposer des durées de prêt étendues
- Proposer des logiciels d'adaptation à la dyslexie et des technologies d'assistance.
- Proposer le prêt de clés USB avec des logiciels d'assistance gratuits, incluant de la synthèse vocale.
- Donner sur le site web des informations sur la façon de produire et d'obtenir la communication de document en formats alternatifs, des informations sur les ressources disponibles et sur les technologies d'assistance.

4. Les équipes de la bibliothèque



Q : Comment aimeriez-vous que le personnel vous accueille en bibliothèque ?

A : Qu'ils nous aident avec des choses intéressantes et n'essaient pas d'insister.

Qu'ils soient réellement positifs : « Oui, tu peux lire ça ! ».

Qu'ils soient juste aidants.

(Livres audio et enfants lecteurs. Enquête finnoise, 2013)

4.1 Favoriser la prise de conscience

« Je déteste lire »

« Je déteste lire » était le slogan d'une campagne flamande en direction des enfants et adolescents dyslexiques. Ce slogan a été choisi parce que les personnes à l'initiative de cette campagne avaient souvent entendu cette phrase prononcée par les enfants et adolescents rencontrant des difficultés de lecture. Les bibliothécaires et enseignants spécialisés furent tout d'abord choqués ; ensuite, ils acceptèrent le fait que les jeunes emploient ces mots. Cependant, ce qu'ils détestent c'est l'acte de lire et le sentiment d'incompétence que cela leur procure, davantage que les histoires et leur contenu. De ce fait, les bibliothécaires doivent convaincre les enfants dyslexiques d'essayer d'autres supports de lecture que les textes imprimés, afin qu'ils puissent trouver un moyen qui leur plaise ou au moins qui leur facilite la lecture.

Sensibilisation, sensibilisation, sensibilisation

La sensibilisation est le maître-mot. C'est important pour toutes les personnes qui travaillent en bibliothèque, de l'agent d'accueil qui est le premier contact du public, au bibliothécaire qui met en place la stratégie de l'établissement et prend les décisions.

- Le service des publics est le point de départ pour fournir une aide supplémentaire.
- Penser de façon inclusive est important car cela permet d'éviter de stigmatiser les groupes cibles et les encourage à découvrir la totalité de la gamme des services offerts par la bibliothèque.
- La prise de conscience permet aussi de comprendre quand il est important d'être pro-actif et quand il faut rester en retrait.

- La prise en compte de l'accessibilité est importante dans tous les aspects du bâtiment de la bibliothèque et de ses services (voir 3.3 pour le cadre bâti, les rayonnages, le site web et le catalogue).
- Tout commence avec des équipes sensibilisées qui sont convaincues que tout enfant, adolescent et adulte a le droit de lire et d'apprécier les livres.

4.2 Les équipes

Les Directives sur la dyslexie de 2001 indiquaient que c'est « la responsabilité de la totalité des membres du personnel de la bibliothèque de s'assurer que les faibles lecteurs puissent bénéficier d'une attention particulière quand ils fréquentent une bibliothèque ». Ceci est valable pour les membres de l'équipe qui ont la responsabilité du catalogue et du site web, autant que pour leurs collègues qui sélectionnent les documents de la collection. Très souvent cependant, les parents et les jeunes se plaignent des bibliothécaires qui sont à l'accueil. La plupart des bibliothèques ont un responsable jeunesse qui est en général bien au fait des besoins des personnes dyslexiques et de l'approche requise. Mais cette personne ne travaille pas chaque jour et peut ne pas être disponible quand ils en ont besoin. C'est pourquoi il est important de partager la connaissance et des compétences de base, pour que chaque membre de l'équipe puisse aider tous les usagers. Les usagers comprennent que tout le monde ne peut pas être spécialisé mais une connaissance minimale est attendue.

Conseils de lecture

Former le personnel susceptible de se spécialiser dans les services aux usagers en difficulté de lecture et devenir le contact principal du public ciblé. S'assurer que tous les membres de l'équipe peuvent offrir des conseils de base et renvoyer les usagers vers les membres plus spécialisés de l'équipe quand c'est nécessaire.

Mon bibliothécaire personnel

Proposer la possibilité de prendre un rendez-vous avec un « bibliothécaire personnel » qui permet d'encourager les usagers à venir à la bibliothèque, et aide à créer un sentiment de confiance. Les usagers ne doivent pas avoir à expliquer leurs besoins spécifiques à chaque fois qu'ils viennent à la bibliothèque. Grâce à ce « bibliothécaire personnel », ils deviennent proches de quelqu'un qui les connaît, qui leur facilite l'accès et leur permet de se détendre et de poser des questions. Informer le public de cette possibilité d'emprunter un bibliothécaire personnel en donnant son nom, son numéro de téléphone et sa photo. Être conscient que les personnes dyslexiques et rencontrant des difficultés de lecture peuvent préférer communiquer par téléphone plutôt que par écrit.

Partager des connaissances

Il est important d'échanger, de partager des connaissances non seulement entre les différents membres du personnel de la bibliothèque, mais aussi entre collègues de différentes bibliothèques ainsi qu'entre bibliothécaires et professionnels de la dyslexie. Ces professionnels sont les enseignants spécialisés, les bibliothécaires d'écoles, les psychologues travaillant dans les écoles et l'éducation

pour adultes, les orthophonistes ainsi que les associations locales et nationales de dyslexiques. L'expérience et la connaissance des associations de dyslexiques est évidemment très précieuse.

Les services de bibliothèque gagneront énormément à travailler en commun et à créer des partenariats avec les associations référentes et les différentes parties prenantes.

4.3 Les écoles de bibliothécaires

De nombreux bibliothécaires commencent leur parcours professionnel et leur formation dans une école de bibliothécaires. Cependant, dans certains pays, les programmes de formation aux métiers de bibliothèque n'existent pas et dans d'autres, ces formations viennent tout juste d'être introduites.

S'il existe des études pour les professionnels de l'information et des bibliothèques, il est essentiel que celles-ci incluent une sensibilisation aux publics aux besoins spécifiques comme les personnes dyslexiques. Les écoles de bibliothécaires organisent souvent quelques conférences ou des séminaires sur les besoins des différents groupes de lecteurs, mais un cours régulier intégré au programme est plus efficace.

« Il peut être utile d'inviter une personne dyslexique à parler aux étudiants des formations aux métiers du livre de ce qu'il ou elle aimerait que la bibliothèque fournisse en termes de collections et de services » (Recommandations pour les services de bibliothèque destinés aux personnes dyslexiques, 2001, p. 6). Les associations de dyslexiques et les bibliothèques spécialisées peuvent aussi fournir des informations intéressantes et pertinentes ainsi que des conseils.

4.4 La formation tout au long de la vie

C'est une pratique courante pour un bibliothécaire spécialisé de faire de la formation pour sensibiliser ses collègues et développer leurs connaissances. Les opportunités de partager de l'information, des expériences et des connaissances avec des collègues d'autres bibliothèques et des associations de dyslexiques sont de bons moyens d'améliorer les compétences et la connaissance des bibliothécaires. Des ateliers courts, par exemple, peuvent être utilisés pour se tenir informé des nouvelles méthodes. Partager des expériences et des bonnes pratiques est le meilleur moyen de découvrir des idées intéressantes et des solutions pratiques. Ces activités peuvent être organisées par une association de bibliothécaires ou par les bibliothèques elles-mêmes. N'importe quel bibliothécaire dyslexique peut aussi offrir une expertise précieuse.

À un niveau international, l'IFLA fournit un excellent réseau d'experts. Au congrès annuel et durant les conférences satellites spécialisées, les professionnels du monde entier se rencontrent et échangent des informations et des bonnes pratiques. Les sections des Services de bibliothèques pour les personnes présentant des besoins spécifiques (IFLA LSN) et des Services de bibliothèques destinées aux personnes empêchées de lire (IFLA LPD) prêtent une attention particulière à ces services spécifiques lors de leurs sessions organisées pendant le Congrès annuel.

Les personnels des bibliothèques publiques et des bibliothèques d'écoles peuvent aussi se former au titre de la formation continue à tous les niveaux.

Assister à des ateliers, des séminaires et des conférences organisés par le gouvernement, une association de bibliothécaires, une école de bibliothécaires, une association de dyslexiques, une bibliothèque destinée aux personnes empêchées de lire ou d'autres organisations professionnelles ouvre les esprits et aide à progresser.

4.5 Plan stratégique

Il est important que le personnel qui gère les services destinés aux personnes dyslexiques et rencontrant des difficultés de lecture participe aux orientations stratégiques de la bibliothèque. Cela garantit que la sensibilisation des équipes et la prise en charge financière soient intégrées dans les objectifs généraux et les stratégies à long terme de la bibliothèque.

Des actions ciblées peuvent avoir un impact à court terme mais une stratégie mûrement réfléchie donnera de meilleurs résultats à long terme. Une approche intégrée sur l'ensemble des services de la bibliothèque s'étendant sur plusieurs années est nécessaire. Il va sans dire qu'il est crucial de prévoir des budgets suffisants pour des documents, du personnel, des campagnes marketing ou d'autres besoins.

4.6 Service et conseils

Entrer dans une bibliothèque peut représenter un challenge pour les personnes dyslexiques, car la bibliothèque symbolise le texte écrit qui leur pose tant de difficultés. S'assurer que les usagers dyslexiques et présentant d'autres difficultés de lecture se sentent accueillis et à l'aise en les traitant avec respect et empathie. Il est important que la fréquentation de la bibliothèque soit une expérience positive.

Les usagers disent rarement qu'ils sont dyslexiques, le bibliothécaire doit donc être à l'écoute.

Quelques astuces :

- Être attentif au fait qu'une personne dyslexique est encline ou non à parler de ses difficultés de lecture et ajuster le service en fonction de cela ;
- Augmenter l'utilisation de documents autres que les livres : films, livres audio, livres Daisy, musique, jeux, documents faciles-à-lire et aides à la lecture ;
- Communiquer auprès des usagers sur les possibilités qui leur sont offertes comme les ressources numériques ;
- Proposer une visite personnalisée de la bibliothèque et les guider vers les rayonnages et les espaces intéressants pour eux ;
- Proposer des délais de prêt étendus.

Les espaces facile-à-lire

- Informer les nouveaux usagers de la façon dont les documents sont classés.
- Montrer les différents types de documents.

- Signaler que certains documents sont aussi accessibles en audio ou en Daisy.
- Montrer et expliquer les pictogrammes.

Services en ligne

- Présenter les ressources intéressantes du site web.
- Informer les usagers sur les services en ligne intéressants pour eux et leur montrer comment les utiliser.

En tant que bibliothécaire proposant des services aux personnes dyslexiques, garder en mémoire plusieurs éléments :

- Ce qui fonctionne pour une personne n'est pas forcément utile pour une autre.
- Être conscient des capacités des usagers et ne pas se focaliser seulement sur leurs faiblesses.
- Être positif et accepter les solutions proposées par les usagers.
- L'essentiel est le plaisir de lire et non les remèdes à la lecture. Le rôle du personnel de bibliothèque est différent du rôle des enseignants spécialisés ou des éducateurs.

5. Les contenus



Donner accès aux contenus sous forme d'information, de revues et de livres constitue le cœur de l'activité des bibliothèques. La façon dont le contenu est écrit, présenté et communiqué peut faire une énorme différence et réellement aider les lecteurs dyslexiques.

Dans ce chapitre, nous décrivons la façon dont chaque bibliothèque peut fournir des contenus appropriés et des appareils spécialisés pour aider les personnes dyslexiques.

5.1 Les documents imprimés

La façon dont le texte est imprimé peut faire toute la différence pour les personnes dyslexiques. Il existe des règles simples et des recommandations sur la manière de présenter l'information imprimée ou sur écran de façon qu'elle soit adaptée à la dyslexie. Elles contiennent des recommandations sur le choix de la police, sa taille, l'espacement et la mise en page. Les phrases longues et les césures devraient aussi être évitées.

(Pour plus d'information sur les choses à faire et ne pas faire pour des écrits adaptés à la dyslexie, se reporter l'Annexe B.)

5.2 Le Facile à lire

L'objectif des documents « faciles à lire » est de proposer des textes clairs qui sont à la fois faciles à comprendre et appropriés pour différents groupes d'âge. Les documents faciles à lire peuvent apporter des réponses à différents problèmes de lecture comme la dyslexie : ils peuvent par exemple être utiles aux personnes déficientes intellectuelles ou cognitives.

Le Facile-à-lire enrichi par les nouvelles technologies

Les avantages des documents faciles à lire sont accrus par la lecture numérique puisque le choix de la police, sa taille et le contraste des couleurs peuvent facilement être adaptés aux besoins des personnes dyslexiques. Par exemple, les livres lus DAISY, les livres audio et les vidéos peuvent être très utiles aux personnes dyslexiques.

Un bon exemple venu de Suède

En Suède, la plupart des livres faciles à lire publiés par le « Swedish Centre for Easy-to-Read » ont été convertis en livres audio Daisy par la « Swedish Accessible Media Agency (MTM) ». Des jeunes dyslexiques ou ayant d'autres problèmes de lecture peuvent écouter le livre Daisy en

accompagnement de la version imprimée et les deux peuvent être empruntés ensemble à l'école ou à la bibliothèque.

La création de documents faciles à lire

Pour créer des documents faciles à lire originaux, ou pour convertir un texte original en version facile à lire, l'auteur/l'éditeur doit prendre en compte le contenu, le langage, les illustrations et la charte graphique.

Voir la seconde édition (révisée) des Recommandations de l'IFLA pour les documents faciles-à-lire, 2010 (Rapport professionnel 120, voir aussi annexe B).

5.3 Les livres audio

Écouter la version audio d'un livre imprimé est une alternative connue et répandue à la lecture de textes imprimés et peut s'avérer très utile aux personnes dyslexiques.

De nombreuses bibliothèques publiques proposent des livres audio et la plupart des bibliothèques pour personnes aveugles ou empêchées de lire, ainsi que les organismes apparentés en Europe et aux États-Unis ont aussi commencé à fournir des livres audio numériques aux personnes dyslexiques.

L'utilisation de livres audio par de jeunes dyslexiques a eu des effets positifs sur leur plaisir de lire et sur leur réussite scolaire. De plus, l'association de la lecture du texte et de l'écoute de la version audio impacte fortement et améliore les compétences en lecture. Cependant, il est aussi possible de laisser de côté un moment le livre imprimé et de profiter seulement de l'audio.

Il existe une collection grandissante de livres audio bien racontés et enregistrés disponible, à la fois sur le marché commercial pour le grand public et dans les collections spécialisées créées au bénéfice des personnes empêchées de lire.

Historiquement, les livres audio du commerce étaient souvent des versions abrégées alors que les livres audio spécialisés sont des restitutions intégrales de la version originale imprimée sous une présentation différente. Les principaux formats de livres audio sont décrits plus loin.

Une étude danoise (Auxiliary Aids, 2011) montre que les livres audio sont un tremplin essentiel vers la lecture pour un grand nombre d'enfants et de jeunes adultes atteints de dyslexie ou d'autres sérieuses difficultés de lecture. Ils sont par conséquent un moyen d'acquérir connaissances et expérience.

Une étude suédoise (Talking Books, 2013), reposant sur des groupes de discussion, conclut que les bibliothèques devraient porter leurs efforts sur l'utilisation de livres audio par les enfants, et souligne l'importance d'une approche professionnelle lors de chaque rencontre individuelle.

Les CD audio

Les livres audio sous forme de CD comptent parmi les technologies les plus utilisées sur le marché. Cette technologie est cependant en baisse et comporte des limites en termes de taille et de navigation. Une version audio intégrale d'un livre de taille moyenne dure environ 10 heures (600 min), ce qui représente 9 à 10 CD audio en tout. C'est un défi d'emballer ces CD dans un seul boîtier et de les conserver dans l'ordre. D'un autre côté, la qualité du son est superbe et la plupart

des personnes savent comment les manipuler. Les livres sous forme de CD audio sont recommandés comme une bonne première étape pour familiariser les lecteurs avec la lecture audio.

Les fichiers MP3

De plus en plus de fournisseurs de livres audio proposent leurs contenus téléchargeables en format MP3, le standard dominant pour la compression audio. L'écoute d'un livre audio en format MP3 sur un lecteur nomade représente probablement la façon la plus courante d'utiliser les livres audio, en particulier chez les jeunes.

Les livres audio au format DAISY

Un livre audio DAISY est en général la version audio d'une œuvre existante enregistrée par une voix humaine. Généralement, il est gravé sur un CD utilisant les caractéristiques du CD-ROM et la compression MP3 si bien que le livre entier est disponible sur un seul CD.

DAISY est une norme internationale ouverte utilisée pour créer des livres très structurés permettant la navigation par sections (chapitres) et sous-sections imbriquées (pages et paragraphes) ainsi que l'insertion de signets.

Un autre avantage est la simplicité avec laquelle on peut réduire la vitesse de lecture ce qui facilite pour le jeune dyslexique l'écoute du livre audio DAISY en même temps que la lecture de la version imprimée.

Bien que certains lecteurs de CD/DVD standard reconnaissent le MP3 et soient capables de lire des livres audio DAISY, idéalement ceux-ci doivent être écoutés sur un lecteur DAISY adapté ou en utilisant un logiciel libre de lecture audio DAISY pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de navigation et de mémorisation.

Des informations supplémentaires sur la norme DAISY peuvent être obtenues sur www.daisy.org, y compris une liste détaillée de lecteurs, de logiciels de lecture, d'applications et d'appareils de lecture de livres audio au format DAISY.

5.4 Information numérique et livres numériques

Les fichiers numériques

L'accès à la version numérique d'un texte offre de nombreux avantages à un lecteur dyslexique, les plus évidents étant les suivants :

- Celui-ci peut être adapté : choix de la police, taille des caractères et contraste ;
- On peut l'utiliser avec un logiciel Text-to-Speech (TTS) ;
- On peut faire des recherches par mot ;
- On peut naviguer par chapitres, pages ou autre niveau (en fonction de la structure du fichier texte) ;
- On peut accéder à la table des matières.

Néanmoins, les formats de fichiers n'ont pas tous la même souplesse et dans tous les cas, un logiciel d'édition sera nécessaire pour faire les adaptations.

Livres numériques et liseuses

Un livre numérique est une publication de la longueur normale d'un livre, conçu pour être lu de façon électronique sur une liseuse, telle que la Kindle, la KOBO ou une liseuse Sony.

Les liseuses utilisent une technologie relativement nouvelle et évolutive, appelée encre électronique ou papier électronique, qui génère une image très stable avec une bonne lisibilité en lumière naturelle sans reflets. La plupart des liseuses disponibles sur le marché ont une taille comprise entre 5 et 9 pouces. Quelques-unes disposent de fonctions tactiles de base pour tourner les pages ou faire son choix dans des menus simples. La plupart des liseuses disposent de dictionnaires qui peuvent fournir rapidement des synonymes et des définitions.

(Des informations complémentaires sur les liseuses sont disponibles dans le paragraphe 6.5 et l'annexe B).

5.5 Texte et audio synchronisés

Les livres audio contenant du texte et de l'audio synchronisés (utilisant soit des voix de synthèse, soit des voix humaines) deviennent plus facilement accessibles. Un grand nombre de best-sellers et d'outils pédagogiques acceptent aussi maintenant la lecture du texte par une synthèse vocale. Ces livres permettent de naviguer dans le texte et proposent des expériences de lecture multi-sensorielles en surlignant le texte en cours de lecture.

Les livres audio au format DAISY avec une synchronisation intégrale du texte et de l'audio sont d'une grande aide pour les personnes dyslexiques.

Bookshare est une bibliothèque accessible en ligne proposant des livres numériques dans le cadre d'une exception au droit d'auteur aux Etats-Unis (Voir :

https://www.bookshare.org/_aboutUs/legal/chafeeAmendment).

Bookshare offre une collection de livres DAISY téléchargeables en format texte et audio intégral pour une lecture multimodale utilisant la synthèse vocale.

5.6 Les livres numériques multimédia (hybrides)

Les livres DAISY multimédia (hybrides) comprenant du texte, de l'audio et des images, sont un exemple de livres audio en format texte et audio intégral qui convient particulièrement aux personnes dyslexiques. L'expérience multi-sensorielle rend ces livres faciles à lire et à comprendre.

Différents styles de lecture peuvent être réalisés en changeant les paramètres d'affichage, la taille de la police, les différences de couleur et la vitesse de lecture. (Voir Annexe B pour des exemples de livres DAISY multimédia)

5.7 L'utilisation du multimédia : images, bandes dessinées, romans graphiques, vidéo

Réfléchir et apprendre avec l'aide d'images plutôt que juste avec des mots s'avère être beaucoup plus facile et rapide pour les personnes atteintes de dyslexie et d'autres troubles de la lecture. Et la

création d'une collection de livres illustrés, de bandes dessinées et de romans graphiques est importante pour fournir aux lecteurs dyslexiques des livres agréables à lire.

Les vidéos constituent aussi un moyen efficace de maintenir la concentration et l'intérêt. Regarder une vidéo peut représenter une bonne alternative à la lecture d'un livre. Aux Pays-Bas, il existe de nombreux clips vidéo axés sur des matériels pédagogiques pour les écoliers sur le site internet géré par la chaîne de radiodiffusion publique (<http://www.schooltv.nl/beeldbank>).

5.8 Vue d'ensemble

	CD Audio	Livre Audio DAISY	Livre numérique simple	DAISY Texte et audio intégral	MultiMedia numérique	EPUB3
Audio (Wav)	Oui (74 min. sur un CD)	En général non	Non	En général non	Possible	Possible
Audio (MP3)	Non	Oui (+ de 20h sur un CD)	Non	Oui (avec synchronisation)	Possible	Possible
Texte	Non	Titres	Oui	Oui (avec synchronisation)	Oui	Oui
Navigation	Un niveau (pistes)	multi-niveau et pages	table des matières et pages	multi-niveau et pages	table des matières et liens	table des matières et liens
Images	Non	Non	Oui	Oui (avec synchronisation)	Oui	Oui
Vidéo	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

6. Appareils de lecture et technologies d'assistance



Il existe de nombreux dispositifs et technologies pour l'accompagnement des personnes dyslexiques dans leurs pratiques de lecture et d'écriture et leur façon d'accéder à l'information. Le marché lié à l'éducation et aux outils pédagogiques s'est intéressé au problème de la dyslexie et propose un grand nombre de produits et de solutions adaptées. Cela va des stylos numériques, des lunettes adaptées, de l'équipement audio et vidéo, du matériel mnémonique, des cours de reconnaissance des phonèmes et de dénominations rapides jusqu'à la nourriture et compléments alimentaires.

6.1 Avertissements et conseils

La technologie peut être un réel soutien aux personnes qui rencontrent des difficultés avec la lecture. Attention toutefois, la technologie n'est pas une solution complète en soi. Elle n'est souvent pas une solution qui convienne à tous, et devrait être intégrée dans des stratégies d'accompagnement pour le développement de la confiance et du plaisir dans la lecture.

Des connaissances et une expérience personnelle sont utiles lors du conseil de ces technologies aux utilisateurs des bibliothèques. Le personnel de bibliothèque devrait tester et se familiariser avec les systèmes les plus utilisés et recommandés comme les livres audio Daisy, les logiciels de synthèse vocale et les e-Books sur liseuses ou sur Apps.

6.2 Les appareils mobiles

Les appareils mobiles vont du téléphone portable aux tablettes tactiles et incluent les lecteurs MP3, les clés USB, les liseuses et les smartphones.

Les appareils disponibles sur le marché général sont plus attrayants pour les lecteurs dyslexiques que le matériel spécialisé dont l'apparence particulière attire l'attention. Les jeunes personnes dyslexiques apprécient les appareils mobiles pour écouter de la musique ou des livres audio Daisy, car ces appareils sont faciles d'utilisation et favorisent leur inclusion. En Suède, des centres de formation dispensent des cours aux documentalistes, professeurs et éducateurs spécialisés sur le téléchargement de livre audio et le transfert de fichiers sur appareils mobiles. Ces cours constituent une solide base pour le développement dans les bibliothèques de services destinés aux jeunes atteints de dyslexie ou qui rencontrent des difficultés de lecture.

6.3 Les appareils et logiciels de lecture de livre audio Daisy

La plupart des lecteurs adaptés permettant de lire des livres audio Daisy proposent de multiples fonctionnalités. Cela comprend la navigation par section, sous-sections, page et phrase, la possibilité de mettre des repères lors de la lecture, la possibilité de modifier la vitesse de lecture et l'intonation et la possibilité de reprendre la lecture à l'endroit où le lecteur l'avait arrêté. Les lecteurs Daisy sont généralement onéreux. Ils existent dans différents formats et modèles, incluant de petits lecteurs portables capables de lire des documents textes (par exemple Word) avec une voix de synthèse. Certains d'entre eux permettent d'accéder directement aux bibliothèques numériques en ligne Daisy (si disponible).

Il est aussi possible de lire des livres audio Daisy avec des logiciels conçus pour ordinateur et portable et le nombre des Apps pour Smartphones et tablettes ne cesse d'augmenter. Cette méthode de lecture est particulièrement appréciée des étudiants.

AMIS, par exemple, est un logiciel gratuit de lecture livre multimédia Daisy disponible en anglais ainsi que dans d'autres langues de pays faisant partie du Consortium Daisy. AMIS, comme d'autres logiciels, propose des fonctionnalités telles que la surbrillance du texte, le choix des polices de caractère, la vitesse de lecture et le contraste avec la recherche « plein texte ». Une liste d'applications pour la lecture de livre audio Daisy est disponible sur <http://www.daisy.org/tools/splayback>.

6.4 Les logiciels de synthèse vocale (TTS)

Les logiciels de synthèse vocale convertissent du texte numérique en voix synthétique. Cette technologie continue de se développer et de réels progrès ont été réalisés ces dernières années. Certains sites internet sont dotés d'une option TTS et beaucoup de Smartphones et de tablettes disposent de leur propre App TTS. Certaines voix de synthèse sont disponibles dans le domaine public alors que d'autres nécessitent une licence.

Beaucoup de personnes considèrent que le TTS n'est pas adapté pour la lecture de loisir, toutefois elle est largement acceptée pour la lecture de magazines, de quotidiens, ou pour des ouvrages documentaires. Dans tous les cas, il est préférable de garder ses propres jugements et laisser les utilisateurs choisir quand et comment utiliser leur TTS.

N'hésitez pas à trouver quels sont les logiciels de synthèse vocale disponibles dans votre langue et testez-les. Des voix de synthèse gratuites sont disponibles dans la plupart des langues existantes. Par exemple, en Angleterre, les bibliothèques ont les droits pour une utilisation gratuite des voix de synthèses développées par JISC TechDis (<https://www.jisc.ac.uk/website/legacy/techdis>).

De meilleurs résultats sont obtenus lorsque le lecteur peut mettre le texte en surbrillance à l'écran tout en écoutant simultanément l'audio en voix de synthèse. Cela permet au lecteur dyslexique de se concentrer sur le sens du texte.

Si un texte numérique est disponible au format MS-WORD, le plug-in « Save as DAISY » peut être utilisé pour créer un livre audio multimédia DAISY avec une voix de synthèse.

Certaines personnes dyslexiques peuvent rencontrer des difficultés dans la perception (écoute et compréhension) de la langue parlée (Deponio, 2012). L'écoute et la compréhension d'une voix de synthèse peuvent s'avérer difficile mais s'améliorent avec de la pratique et de l'exercice. Si le lecteur rencontre trop de difficultés, ralentir la vitesse de la voix de synthèse peut améliorer la compréhension.

Certains livres parlés sont produits avec des voix de synthèses enregistrées qui ont un rendu de meilleure qualité et plus professionnel que ceux des logiciels TTS.

6.5 Les liseuses

Les liseuses vont rapidement devenir des outils des plus en plus utilisées pour la lecture de publications numériques et les personnes dyslexiques devraient en bénéficier. Certaines liseuses sont équipées de synthèses vocales les rendant particulièrement adaptées pour les personnes dyslexiques.

Les liseuses offrent les avantages suivant :

- Taille et type de police de caractère ajustable
- Outil de recherche rapide dans des dictionnaires
- Stabilité des polices de caractères
- Batterie de longue durée (généralement plus d'une semaine)
- Confort de lecture à la lumière du jour
- Logiciels de synthèse vocale

Des compétences en techniques documentaires sont souvent nécessaires aux utilisateurs pour gérer leurs collections. Les DRM peuvent également représenter un obstacle à l'accès aux documents.

Pour une personne dyslexique, la lecture de livres numériques sur tablette est généralement plus agréable que sur les liseuses aux teintes monochromes. Cependant, les multiples fonctionnalités disponibles sur tablette peuvent distraire le lecteur. Comme d'habitude, c'est l'utilisateur qui décide quel type de dispositif convient le mieux à ses besoins.

6.6 Aides supplémentaires

Dictionnaires et reconnaissance vocale

Un ordinateur équipé d'une reconnaissance vocale ou un dictionnaire est toujours utile.

Les stylos numériques

Un stylo numérique est un outil portable d'analyse sonore et de lecture contenant des dictionnaires. Il est conçu pour fournir aux personnes dyslexiques une aide immédiate dans la lecture de texte imprimé en leur permettant de dissocier la lecture de la compréhension. L'utilisation de stylos numériques n'est pas courante.

Règle-loupe et lunettes adaptées

Certaines personnes dyslexiques assurent profiter de l'utilisation d'une règle-loupe qui est une barre grossissante avec une ligne de lecture. D'autres affirment avoir reçu les bénéfices de lunettes adaptées (lentilles prismatiques), mais les résultats sont sujets à controverse.

Les logiciels dédiés à la dyslexie

Il existe de nombreux logiciels dédiés conçus pour l'accompagnement des élèves dyslexiques dans leurs lectures, écritures et leurs études. La plupart de ces logiciels ont été développés à des fins éducatives et incluent, par exemple, des fonctionnalités de prise de note et de création de sommaire.

Un des systèmes de gestion de matériel éducatif les plus connus est le Kurzweil Education System (KES). Le format de fichier est natif et ne peut être créé qu'à partir du système Kurzweil. Le fichier fournit du texte synchronisé avec la lecture et aide l'étudiant, de manière logique, dans la navigation de livres à structure complexe.

7. Maintenant, c'est à vous !

Ces directives tentent de fournir autant d'informations et de conseils que possible. Soyez assurés qu'il y a beaucoup d'aide disponible.

Les principales recommandations du rapport sont de concevoir un projet complet, en travaillant avec les parties prenantes et, enfin et surtout, en progressant étape par étape.

Nous espérons que vous serez inspirés par ces directives, la liste de contrôle, des exemples de bonnes pratiques et la base de connaissances.

Utilisez votre bon sens et continuez de dialoguer avec vos usagers dyslexiques.

Bonne chance !



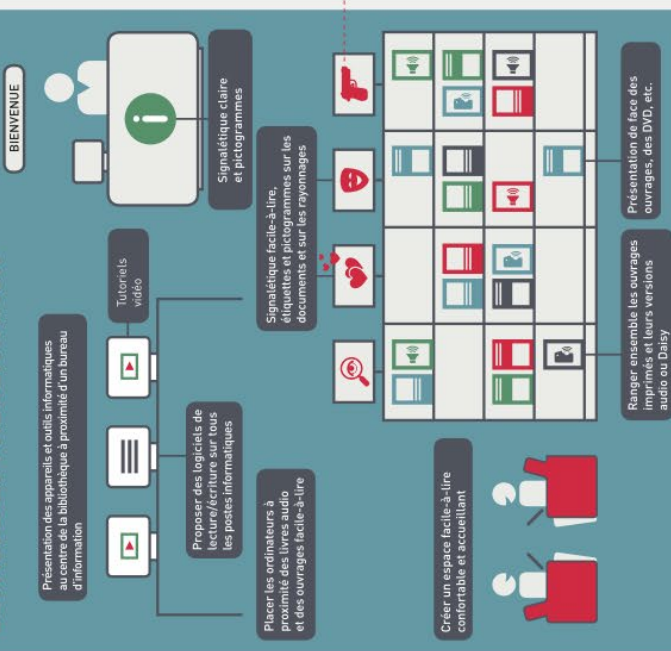
DYSLEXIE? BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE!

SERVICES EN BIBLIOTHÈQUES POUR LES PERSONNES DYSLEXIQUES : QUELQUES PISTES

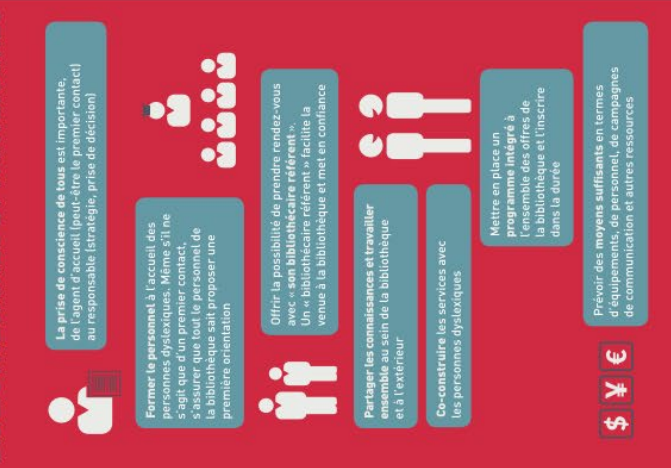
COLLECTIONS & OUTILS DE LECTURE

	Livres audio		Livres audio Daisy		Livres facile-à-lire		Fictions et documentaires		Propositions ludiques : films, musique, jeux		Ressources numériques		Livres numériques, liseuses et tablettes	DAISY	Outils de lecture Daisy (logiciels, apps pour smartphone, ...)		Règles de lecture avec loupe intégrée
---	--------------	---	--------------------	---	----------------------	---	---------------------------	--	--	---	-----------------------	---	--	--------------	--	---	---------------------------------------

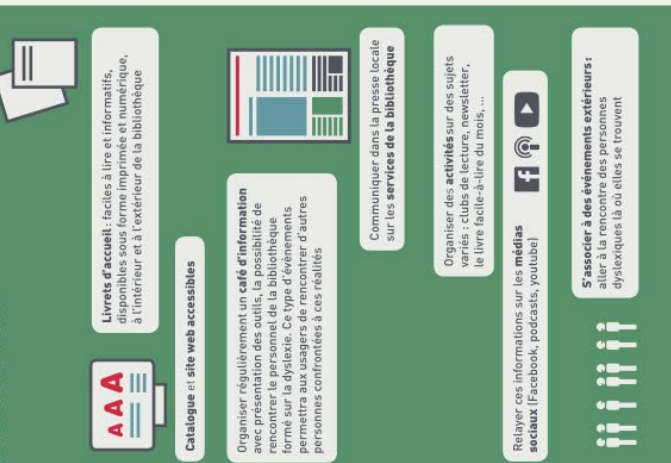
ESPACES ET PRÉSENTATION



BIBLIOTHÉCAIRES ET PARTENAIRES



MARKETING



Téléchargez Les directives pour les services de bibliothèques aux personnes dyslexiques
www.ifla.org/lsn



DYSLEXIE

DU DYS — FAIBLE OU INSUFFISANT
 GREC LEXIS — MOTS OU LANGUE

La dyslexie est un trouble d'origine neurologique

Il n'y a aucun rapport entre le fait d'être dyslexique et le niveau d'intelligence d'une personne, ses efforts individuels, d'apprentissage, ou sa catégorie socio-culturelle. (European Dyslexia Organization - EDA)

La dyslexie n'est pas seulement une question d'apprentissage de la lecture bien que les difficultés de lecture en soient le plus apparent. La dyslexie affecte la façon dont les informations sont schématisées, stockées et redistribuées par le cerveau, créant des problèmes de mémoire, de rapidité d'exécution, d'organisation, de perception de l'espace et du temps. (British Dyslexia Association - BDA)

Les lecteurs dyslexiques ne constituent pas un groupe homogène. Cependant certaines caractéristiques sont communes à tous :

- lenteur dans la lecture
- nécessité de relire deux ou trois fois le même passage
- tendance à se perdre à l'intérieur de la page et à devoir rechercher la phrase qu'ils étaient en train de lire
- efforts énormes pour déchiffrer les mots sans arriver à saisir pleinement le sens du texte

Exemples d'autres difficultés que peuvent rencontrer les personnes dyslexiques :

- difficultés à exprimer ses pensées / à formuler clairement les questions (à l'oral ou à l'écrit)
- difficultés à trouver ses mots
- difficultés à effectuer correctement deux tâches à la fois (par exemple écouter et prendre des notes en même temps)
- difficultés à travailler sous une contrainte de temps
- écriture malhabile
- difficultés à consulter des informations organisées de façon alphabétique
- difficultés pour s'orienter à l'intérieur d'un bâtiment



L'OMS estime, sur la base des recensements de cas diagnostiqués, principalement dans les pays de l'OCDE, que la dyslexie toucherait de 8 à 12 % de la population mondiale

En Europe, le nombre de citoyens dyslexiques ou ayant des troubles de l'apprentissage est estimé entre 5 et 12 % de la population. Ils évoluent tout au long de leur vie dans un monde globalement peu accueillant pour les « Dys » (EDA)



Dans la mesure où la langue et l'orthographe jouent un rôle très important dans la lecture, la proportion de personnes dyslexiques varie selon les pays. Les langues dites alphabétiques ont une orthographe « transparente » tandis que les autres langues ont une orthographe « profonde ». L'orthographe « transparente » signifie que les correspondances entre les lettres et les sons dans le système écrit sont quasiment identiques. L'orthographe « profonde », en revanche, sera plus difficile pour les personnes dyslexiques (ex. en anglais : He met her there : 5 fois la lettre « e » prononcée de 5 façons différentes)

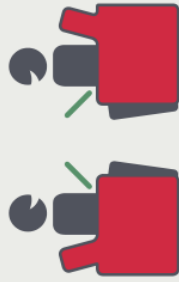
Le dépistage précoce et une prise en charge adaptée permettent aux personnes dyslexiques de dépasser leurs difficultés, en déployant des stratégies alternatives de lecture et d'apprentissage

PERSONNES DYSLEXIQUES CÉLÈBRES

	Jamie Oliver	Richard Branson	Agatha Christie	John Irving	Steve Jobs	Keira Knightley	John Lennon	Albert Einstein	Pablo Picasso	Ingvar Kamprad
--	--------------	-----------------	-----------------	-------------	------------	-----------------	-------------	-----------------	---------------	----------------

DYSLEXIE?

BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE!



Services en bibliothèques pour les personnes dyslexiques : quelques pistes

En 2001, l'IFLA a publié *Les directives pour les services de bibliothèques aux personnes dyslexiques* (Rapport professionnel n°70).

Depuis, le regard porté sur les personnes dyslexiques a changé : les solutions alternatives de lecture et d'écriture sont privilégiées plutôt qu'un apprentissage, peu efficace, entièrement basé sur l'imprimé et le respect de l'orthographe.

La mise à jour des *Dyslexia Guidelines* a été réalisée dans le cadre de l'IFLA par deux sections : "Library Services to People with Special Needs" (LSN) and "Libraries Serving Persons with Print Disabilities" (LPD).



International Federation of Library Associations and Institutions

© IFLA, 2014
 © Traduction française et impression, Bibliothèque publique d'information, 2015

Liste de contrôle – ou checklist – disponible en PDF à l'adresse :
<https://www.ifla.org/files/assets/lsn/publications/dyslexia-guidelines-checklist-fr.pdf>.

Glossaire

Appli : programme ou brique logiciels conçus pour répondre à un usage particulier ; une application pouvant être téléchargée sur un appareil mobile par un usager.

CD audio : un disque compact (CD) sur lequel un enregistrement audio a été produit en 44.1 kHz Wav et pouvant contenir un maximum de 74 minutes de son.

CD-Rom ou cédérom : disque optique utilisé pour stocker des données sous forme numérique destinées à être lues par un ordinateur ou un lecteur compatible.

Clé USB : petit appareil électronique contenant une mémoire flash utilisée pour stocker des données ou les transférer à partir d'un ordinateur, d'un appareil photo numérique, etc.

Correcteur d'orthographe : programme informatique qui vérifie l'orthographe de mots contenus dans les fichiers de texte, en général par comparaison avec un dictionnaire de mots.

DAISY (*Digital Accessible Information System*) : solution multimédia accessible et très utile aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, quel qu'il soit. Cette technologie est développée et maintenue comme un standard international de livres numériques par le Consortium DAISY (). Le média DAISY peut être un livre lu ou un texte numérique, ainsi qu'une version synchronisée de texte et audio selon les standards DAISY. Ces documents peuvent être distribués sur CD, DVD, cartes mémoires ou en téléchargement via Internet, et peuvent être lus avec des ordinateurs dotés d'un logiciel de lecture DAISY, des appareils de lecture DAISY ou des smartphones.

Documents « faciles à lire et à comprendre » : textes adaptés pour les rendre faciles à lire et à comprendre ; d'un grand intérêt. Documents faciles à lire pour les personnes avec difficultés de lecture ou de compréhension.

Droit d'auteur : ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droit (héritiers, sociétés de production) sur des œuvres de l'esprit originales et des droits corrélatifs du public à l'utilisation et à la réutilisation de ces œuvres sous certaines conditions. Droit exclusif et incessible, donné pour un nombre déterminé d'années afin d'imprimer, de publier, d'exécuter, de filmer ou d'enregistrer du matériel littéraire, artistique ou musical.

Ebook ou livre numérique : livre numérique pouvant être lu sur un ordinateur ou sur un appareil mobile (smartphone, tablette, liseuse...)

Étagère Apple : étagère avec des livres pour enfants à besoins particuliers, dont le symbole est Apple (marque à la pomme). Plusieurs bibliothèques suédoises disposent de ces « étagères Apple ».

Exception ou limitations au droit d'auteur : sous certaines conditions, une suspension ou limitation du droit d'auteur dans des circonstances particulières, comme dans le cas de citations, à des fins éducatives, parodiques ou inaccessibilité du fait d'un empêchement de lire.

Inclusion : faire partie d'un ensemble, d'un tout ; action d'inclure quelque chose dans un tout, un ensemble ; état de quelque chose qui est inclus dans autre chose (Larousse).

KES (Système d'éducation Kurzweil) : technologie inventée par Ray Kurzweil pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et de lecture.

Une machine de lecture Kurzweil est un lecteur de synthèse vocale, avec sortie audio. À titre d'exemple, la machine de lecture Kurzweil 3000 numérise un document imprimé, affiche la page telle qu'elle apparaît dans le document original (livre, magazine...) avec graphiques en couleur et images intactes, puis lit le document en voix de synthèse tout en surlignant le texte ou l'image en cours de lecture. La plupart des personnes dyslexiques utilisent un logiciel Kurzweil, et non une machine.

Lecteur MP3 : appareil de lecture de fichiers audio MP3.

Liseuse : appareil mobile sur lequel peuvent être lus des livres électroniques, journaux, magazines, etc.

Livre audio : enregistrement audio d'un livre, en général produit à des fins commerciales et conçu à l'origine pour être utilisé par des personnes aveugles.

Livres « facile à lire » : des livres adaptés en facile-à-lire, ou bien des livres spécialement écrits pour des personnes avec des déficiences cognitives ou des difficultés de lecture.

Logiciel de synthèse vocale (TTS – Text-To-Speech) : synthèse vocale utilisée pour créer une version audio du texte dans un document électronique.

MP3 : standard de compression largement répandu pour l'audio en un fichier très léger, afin d'optimiser les capacités de stockage numérique et de transmission. Il est largement utilisé dans l'industrie de la musique, ainsi que dans la production de livres DAISY.

NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) : terme générique recouvrant les technologies utilisées pour la manipulation et la communication de l'information.

OCR (reconnaissance optique de caractères) : procédé par lequel un texte numérisé peut être reconnu comme texte numérique.

Règle-loupe : règle en verre qui isole et amplifie une ligne à la fois, dotée d'une ligne de guidage.

Smartphone : téléphone mobile capable d'effectuer un grand nombre de tâches d'un ordinateur, muni d'un écran relativement grand et d'un système d'exploitation capable d'exécuter des applications.

Standard EPUB3 : la spécification EPUB® est un format standard de distribution et d'échange de publications numériques et de documents. EPUB 3.0 est la version la plus courante du standard EPUB. Ce format est conçu et maintenu par *International Digital Publishing Forum* (IDPF).

Stylo numérique : outil portable audio de lecture contenant également des dictionnaires.

Synthèse vocale : procédé de génération de la voix par une machine à partir d'un texte numérique.

Tablette : petit ordinateur portable qui intègre la saisie directement à l'écran plutôt que par l'intermédiaire d'un clavier ou une souris.

Technologies d'assistance : usuellement une combinaison de matériels et de logiciels conçus pour aider à surmonter ou compenser une déficience ou un handicap, la plupart du temps utilisé pour des difficultés de lecture ou une déficience visuelle.

Texte et voix synchronisés : procédé par lequel l'audio (voix humaine ou voix de synthèse) est ajouté comme couche synchronisée au-dessus d'un texte numérique.

Annexe A : Bonnes pratiques

La liste d'exemples ci-dessous n'a pas vocation à être exhaustive, mais de donner matière à réflexion et à inspiration.

Danemark

letbib.dk

Le projet rassemble des bonnes pratiques de bibliothèques publiques au Danemark et à l'étranger. L'objectif du projet était de développer un outil simple et accessible pour les bibliothèques publiques, afin de leur faciliter la priorisation des actions en faveur des publics avec difficultés de lecture. Le projet a été soutenu par l'Agence danoise pour la culture.

Le site web se compose de deux parties : l'une pour les usagers, l'autre pour les professionnels. La partie usagers du site web fournit des suggestions de lecture et des ressources internet, des vidéos et des outils de lecture pour personnes avec difficultés de lecture.

Les pages destinées aux professionnels fournissent des propositions et conseils à propos de la valorisation et de l'accompagnement des usagers, recommandations pour bibliothèques, une lettre d'information, une liste de sites recommandés sur l'aménagement intérieur des bibliothèques.

www.Letbib.dk (consulté le 12/09/2017)

Nota Bibliotek est la bibliothèque en ligne de Nota. Les usagers peuvent rechercher des livres et les télécharger, en faire une lecture en ligne ou commander des livres audio.

<https://nota.dk/bibliotek> (consulté le 12/09/2017)

Get going! How to bring library services to persons with dyslexia into focus at your library?

Allez ! Comment amener les services de bibliothèque pour personnes dyslexiques au centre de votre bibliothèque ?

Exemples de bonnes pratiques de services de bibliothèque pour les personnes dyslexiques issues de deux bibliothèques publiques danoises à Ballerup et Lyngby. Présentation donnée lors de la conférence satellite IFLA LPD, 2009, Belgique.

http://www.ifla.org/files/assets/libraries-for-print-disabilities/presentations/get_going_pedersen_mortensen.ppt (consulté le 12/09/2017)

Finlande

Celia est une bibliothèque d'État danoise qui produit et diffuse des œuvres en format accessible pour les personnes ne pouvant lire l'imprimé, y compris les personnes dyslexiques. Celia produit des manuels scolaires de tous niveaux. Quelques livres « faciles à lire » sont également produits en livres audio. Le site web inclut le logiciel ReadSpeaker (vocalisation de sites web) et il existe aussi une version « facile à lire et à comprendre » du site. La bibliothèque a employé un enseignant spécialisé pour le développement de produits et de services pour les enfants dyslexiques. Cela a créé un site d'information sur la dyslexie en coopération avec d'autres organisations pour la dyslexie et les

difficultés d'apprentissage. Le site comprend en outre un test bref de dyslexie (basé sur l'original développé par l'Association britannique pour la dyslexie) ainsi qu'une page de questions/réponses.

<http://www.lukihairio.fi/sv> (consulté le 12/09/2017)

Senat.sakaisin est la page Facebook de l'initiative de Célia pour les adolescents dyslexiques. Cette initiative a été présentée à la conférence satellite IFLA LPD en 2012 : *Words Upside Down: Dyslexic Teens on Facebook*.

www.ifla.org%2Ffiles%2Fassets%2Flibraries-for-print-disabilities%2Fconferences-seminars%2F2012-08-tallinn%2F2012-08-09-katela.pdf&usg=AFQjCNHrFETHwa93GPNCEZbzcl410tpBqg (consulté le 12/09/2017)

Reading education assistance dogs (Chiens d'assistance pour l'éducation à la lecture). Ces chiens d'assistance en bibliothèque écoutent des enfants incertains dans leur lecture. Ce type de programme a été disséminé des Etats-Unis vers les pays scandinaves. La première bibliothèque en Finlande à introduire ce service a été la *Kaarina Public Library* dans l'ouest de la Finlande. Une bibliothécaire spécialisée à *Sello Library, Espoo City Library*, Raisa Alameri, a présenté ce service au Congrès IFLA à Helsinki (2012) : *My mission is to listen: Read to a dog - but not just any dog*. (Ma mission est d'écouter : lire à un chien – mais pas à n'importe quel chien.)

<http://conference.ifla.org/past-wlic/2012/160-alameri-en.pdf> (consulté le 12/09/2017)

Annexe B : Base de connaissances

Introduction

Ce document n'a pas vocation à se substituer à une information exhaustive sur la dyslexie et ses effets sur le quotidien des personnes. Nous pouvons cependant supposer que les équipes de bibliothèques souhaiteraient étendre leur champ de connaissances dans ce domaine, afin de pouvoir offrir des services sur mesure aux personnes dyslexiques.

Avec ce propos en tête, nous avons établi une liste de sources pertinentes et objectives ; une petite base de connaissances qui peut être consultée par le personnel de bibliothèque. Dans la sélection de sources, nous avons essayé de proposer des points de vue internationaux et interculturels, mais nous sommes conscients du fait que beaucoup de sources sont issues de l'Occident.

La dominance des sources anglophones peut s'expliquer pour deux raisons : premièrement, la langue anglaise est la plus répandue au sein de l'IFLA ; deuxièmement, l'anglais est une langue très difficile en raison de sa structure profonde, en conséquence tous les lecteurs (en particulier les personnes dyslexiques) rencontrent dans l'ensemble davantage de difficultés dans la maîtrise de l'anglais écrit.

Afin de conserver la liste de sources à jour, celles-ci devront être vérifiées tous les ans. La version la plus récente de cette base de connaissances sera disponible sur le site de l'IFLA (www.ifla.org/lsn).

Dyslexie

1. <http://www.beatingdyslexia.com> est un site pour personnes dyslexiques, mais aussi pour toute personne souhaitant en savoir davantage sur la dyslexie sans avoir à parcourir d'articles ou d'ouvrages complexes. Beaucoup d'explications sont fournies sous forme de vidéos.
2. L'association internationale sur la Dyslexie : <http://www.interdys.org>
3. L'association australienne sur la Dyslexie : <http://dyslexiaassociation.org.au>
4. L'association européenne sur la Dyslexie : <http://www.eda-info.eu>
5. L'association britannique sur la Dyslexie : <http://www.bdadyslexia.org.uk>
6. Le partage d'expertise de *Dyslexia international*. *Dyslexia international* est une organisation non gouvernementale partenaire de l'UNESCO. Elle propose des cours en ligne sur la dyslexie, en anglais : <http://www.dyslexia-international.org>. Version française de ce cours en ligne : <http://www.dyslexia-international.org/ONL/FR/Course/Intro.htm>.
7. Dans cette vidéo, le scientifique de renommée internationale, Dr Keith Stanovich parle de Matthew Effects, en relation avec la lecture : <http://www.youtube.com/watch?v=IF6VKmMVWEc>
8. Le Centre de Yale pour la Dyslexie et la créativité : <http://dyslexia.yale.edu/index.html>

9. La section IFLA des Services de bibliothèques pour personnes à besoins spécifiques (LSN) et la section IFLA des Services de bibliothèques desservant les personnes empêchées de lire (LPD).

Au sein de l'IFLA, il existe deux sections spécialisées où les bibliothèques et structures pour personnes empêchées de lire l'imprimé travaillent ensemble et partagent leur expérience :

<http://www.ifla.org/lsn> et <http://www.ifla.org/lpd>.

Inclusion

UNESCO, Communication et information :

<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/about-us>

Modèles de handicap

Monde du handicap, 2013, à :

<http://www.disabled-world.com/definitions/disability-models.php>

Information sur différents points de vue sur les modèles de handicap peuvent être consultés dans l'Encyclopédie de philosophie de Stanford. Les articles en lien avec la dyslexie sont :

Article 2 – Définitions

Article 8 – Sensibilisation

Article 9 – Accessibilité

Article 21 – Liberté d'expression et d'opinion, et accès à l'information

Article 24 – Éducation

Article 30 – Participation à la vie culturelle, loisirs et sport

<http://plato.stanford.edu/entries/disability/#ModDis>

Une animation disponible sur YouTube explique le modèle social du handicap :

<http://www.youtube.com/watch?v=9s3NZaLhcc4>

Exceptions au droit d'auteur

Exceptions et limitations du droit d'auteur (cf. 2.2)

Le droit d'auteur peut être considéré comme un équilibre entre les droits des auteurs (ou de leurs représentants) et les droits des usagers (les lecteurs). Nombre de lois sur le droit d'auteur définissent des cas particuliers dans lesquels les droits des auteurs sont suspendus ou limités. Ils sont nommés *exceptions et limitations*. Les lois sur le droit d'auteur (et leurs exceptions) varient d'un État à l'autre et sont d'application territoriale. Ce qui fonctionne dans un État peut être illégal dans un autre. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est l'agence des Nations Unies qui lutte pour la négociation des droits dans l'arène internationale (www.wipo.org).

Il existe une prise de conscience croissante et un consensus sur le fait que ce ne sont pas seulement les personnes déficientes visuelles qui peuvent bénéficier des exceptions handicap au droit d'auteur précédemment citées, bien qu'elles aient été créées à l'origine pour leur bénéfice.

(<http://www.visionip.org/portal/en>)

Le Traité de Marrakech récemment adopté, pour faciliter l'accès aux ouvrages publiés pour les personnes aveugles, déficientes visuelles ou d'autres troubles de la lecture (Marrakech, 27 juin 2013) apporte dans le champ d'application des exceptions, des personnes souffrant de « handicap de perception ou de lecture, qui ne peut pas être amélioré... ». Il existe également un Protocole d'accord européen, qui inclut spécifiquement les personnes dyslexiques dans la catégorie des personnes pouvant bénéficier de ces exceptions :

<http://www.wipo.int/dc2013/en/>

http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/initiatives/access/index_en.htm

La Dyslexie est-elle prise en compte dans les exceptions au droit d'auteur ?

Plusieurs bibliothèques spécialisées fournissent des services aux personnes déficientes visuelles et empêchées de lire du fait d'un handicap. Les différentes lois sur le droit d'auteur dans les Etats ne rendent pas toujours possible de soutenir les personnes dyslexiques dans leurs besoins d'accès aux services et aux documents, et dans bien des cas, les contraintes budgétaires peuvent rendre difficile l'offre d'une gamme complète de services aux personnes dyslexiques.

Quand les ouvrages sont réalisés ou reproduits dans le cadre d'une exception handicap, ils peuvent être communiqués uniquement aux personnes qui ont légalement le droit d'en bénéficier. Ceci est défini comme une circulation fermée ; cela peut créer des tensions avec les politiques existantes non-discriminatoires des bibliothèques publiques.

Si votre loi sur le droit d'auteur ne comprend pas d'exception pour les personnes empêchées de lire, comme les personnes dyslexiques, essayez de sensibiliser la communauté des bibliothèques sur le fait que cela n'est pas cohérent avec le cadre international sur le droit d'auteur, illustré par le Traité de Marrakech et le Mémoire européen de compréhension. Les bibliothèques jouent un rôle important en fournissant un accès à la connaissance et ont besoin d'influencer les gouvernements.

Se référer à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CDPH), adoptée en 2008, peut être un argument légal fort en faveur de l'utilisation de documents adaptés ou de techniques permettant l'accès à l'information pour les personnes dyslexiques. Pour trouver la version de la CDPH dans votre Etat, contacter le Secrétariat pour la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées [SCRPD] dans la [Division pour la politique sociale et le développement \[DSPD\]](#) du [Département des Affaires économiques et sociales \[DESA\]](#) au Secrétariat des Nations Unies : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

Voir également la British Dyslexia Association (BDA) sur la loi sur l'Egalité britannique :

<http://www.bdadyslexia.org.uk/employer/legislation>.

Documents adaptés aux dyslexiques

Quand cela est possible, utiliser :

- Des fontes sans sérif, telles que Arial ou Verdana, ou bien essayez la fonte créée spécialement pour les dyslexiques : <http://opendyslexic.org> ;
- Utiliser une taille de police entre 12 et 14 ;
- Utiliser un écart de lignes de 1,5 ou plus ;
- Utiliser du papier blanc mat (non brillant) ;
- Scinder le texte en blocs courts, en utilisant les titres et sous-titres ;
- Utiliser le **gras** pour souligner, plutôt que les caractères *italiques* ou le soulignement ;
- Mettre en évidence les parties importantes du texte en les encadrant ;
- Justifier le texte à gauche pour les langues qui se lisent de gauche à droite (justifié à gauche mais pas à droite) ;
- Justifier le texte à droite pour les langues qui se lisent de droite à gauche (justifié à droite mais pas à gauche) ;
- Composer le texte en colonnes, plutôt que de faire de longues lignes.

Éviter :

- Les phrases trop longues ;
- Les longs paragraphes ;
- Commencer une nouvelle phrase à la toute fin d'une ligne ;
- Utiliser du papier glacé qui peut éblouir ;
- L'usage irraisonné de lettres capitales ;
- Le papier fin et fragile qui laisse voir le texte inscrit au verso ;
- Les césures inutiles.